

PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL
LE 22 MAI 2007 (14)

Assemblée générale du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 22^e jour du mois de mai 2007, à 20 heures, étant l'ajournement de la séance du 7 mai 2007.

PRÉSENCES : Monsieur le Maire Denis Lebel et Messieurs les conseillers : Gilles Veilleux, Gilles Otis, Rémy Leclerc et Serge Hudon

ABSENCE : La conseillère Mme Michèle Claveau et le conseiller M. Jocelyn Bouchard

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Lebel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le temps mis à la disposition de la population pour la période de questions n'est pas utilisé.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2007-306

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté avec les modifications suivantes :

On ajoute :

- 7.2 Colloque Réseau de l'informatique municipale du Québec / M. Réjean Gagnon / Du 16 au 18 septembre 2007, en Mauricie / 700,00\$ taxes incluses
- 10.2 Fondation CRDI / Aide financière
- 11.3 Avis de motion / Tarification sur les biens, services et activités offertes par la Ville de Roberval / Avec dispense de lecture
- 13.2 Remerciements et félicitations / Mme Jacynthe Côté, vice-présidente Alcan et présidente d'honneur de la campagne de financement de la 53^e Traversée internationale du lac Saint-Jean
- 13.3 Remerciements et félicitations / Mme Mona Fortin, responsable du comité local de la Traversée internationale du Lac-Saint-Jean pour la campagne de financement
- 13.4 Félicitations / Cité étudiante de Roberval / Gala réussite «Jeunes Alcan-Desjardins»

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2007

2007-307

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2007 soit accepté sans modification.

1.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.0 SERVICES FINANCIERS

2007-308

2.1 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu unanimement, que les comptes de la Ville de Roberval soient acceptés et payés selon la liste fournie en date du 17 mai 2007 :

– Fonds général.....259 917,33\$

3.0 TRAVAUX PUBLICS

2007-309

3.1 ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS SETRA (CHAUSSÉE)

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que sur recommandation de l'ingénieur municipal, le Conseil de la Ville de Roberval accepte l'offre de services professionnels de SETRA, au montant de 19 600,00\$ taxes en sus, pour la réalisation d'une mise à jour des données sur l'état des chaussées du réseau d'environ 80 km de la Ville de Roberval.

(POSTE : 03-100-55-721)

2007-310

3.2 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LAC-SAINT-JEAN EST / AUTORISATION SIGNATURES DU PROTOCOLE D'ENTENTE : VÉLOROUTE DES BLEUETS - SAISON 2007

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire et le Greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Roberval, le protocole d'entente à intervenir avec le Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean Est relativement à l'entretien de la Véloroute des bleuets pour l'année 2007.

2007-311

3.3 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / RÉPARATION PAVAGE DE DIVERSES RUES AVEC FOURNITURE D'ENROBÉ BITUMINEUX - ÉTÉ 2007

Soumissions reçues (taxes incluses) :

- Intercité Construction limitée39 882,50\$
- Asphalte Dallaire et Saint-Pierre.....30 481,62\$
- Dufresne Asphalte 2007 enr.28 430,53\$

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Dufresne Asphalte 2007 enr., au montant de 28 430,53\$ taxes incluses, pour la réparation et le pavage de diverses rues avec fourniture d'enrobé bitumineux pour l'été 2007.

(POSTE : 02-320-01-523)

2007-312

3.4 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / PAVAGE COMPLET ET COUCHE D'USURE 2007

Soumissions reçues (taxes incluses) :

- Intercité Construction limitée199 184,60\$
- Pavex limitée.....205 223,95\$

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Intercité Construction limitée, au montant de 199 184,60\$ taxes incluses, pour le pavage complet et couche d'usure pour l'été 2007.

- (POSTES :*
- *02-320-01-523 68 256,05\$;*
 - *03-100-02-702 30 424,65\$;*
 - *03-100-37-725 10 825,25\$;*
 - *02-320-00-521 47 859,00\$;*
 - *02-320-04-920 13 332,15\$;*
 - *02-415-00-523 28 487,50\$)*

4.0 HYGIÈNE DU MILIEU

5.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE, TOURISME ET COMMUNICATIONS

2007-313

5.1 VENTE DE TERRAIN : LOT 3124 / MME DANIELLE POTVIN / 10 634,82\$ TAXES ET INFRASTRUCTURES INCLUSES (3400 P.C. X 1,25\$ P.C.) / AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu :

QUE la Ville de Roberval vende à Mme Danielle Potvin, avec les garanties ordinaires de droits, un terrain situé en la Ville de Roberval portant le numéro de lot 3124, cadastre canton Roberval, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, d'une superficie de 3400 pieds carrés, soit 315.8 mètres carrés;

QUE la présente vente soit faite aux charges et conditions suivantes acceptées par l'acquéreur, à savoir :

- A) payer les frais et honoraires des présentes copies et frais d'inscription;
- B) payer les frais et honoraires d'arpentage;
- C) payer les taxes à compter de la signature des présentes;
- D) que cette vente soit faite pour la somme de 4 250,00\$ taxes en sus, payable comptant à la signature de l'acte de vente (3400 pieds carrés x 1,25\$ le pied carré);
- E) que l'acquéreur s'engage à ériger sur l'immeuble vendu, une bâtisse permanente dans les vingt-quatre (24) mois de la date de signature de l'acte de vente. À défaut, si le Conseil le juge à propos, l'acquéreur devra rétrocéder son terrain à la Ville de Roberval, libre de tout droit hypothécaire quelconque. La considération de la rétrocession sera égale au prix de vente stipulé dans l'acte de vente, sans remboursement d'aucune taxe (municipale, scolaire, provinciale ou fédérale);
- F) que, pendant cette période de vingt-quatre (24) mois, l'acquéreur, advenant qu'il n'a pas construit une bâtisse permanente, ne pourra également vendre ledit terrain à un tiers, à moins d'obtenir, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville de Roberval. Et, si après cette période de vingt-quatre (24) mois, l'acquéreur n'a pas érigé de bâtisse permanente sur le terrain et que la Conseil n'a pas jugé à propos d'obtenir la rétrocession du terrain, l'acquéreur ne pourra également vendre ledit terrain à un tiers, à moins d'obtenir au préalable, l'autorisation écrite de la Ville de Roberval;

à défaut par l'acquéreur de respecter la présente clause, il devra alors verser à la Ville de Roberval, à titre de dommages-intérêts liquidés, une somme égale au prix de vente qu'il aura reçue. L'acquéreur considère juste et raisonnable les dommages-intérêts fixés aux termes de la présente clause;
- G) l'acquéreur s'engage à verser à la Ville de Roberval un montant de 5 791,94\$ représentant le prix d'installation des services municipaux.

QUE Monsieur le Maire et le Greffier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Roberval, l'acte de vente.

2007-314

5.2 **VENTE DE TERRAIN : LOT 88-1-40 / AUTOBUS RICHARD NÉRON INC. ET AUTOBUS SAINTE-HEDWIGE INC. / 8 503,50\$ INFRASTRUCTURES INCLUSES (20014 P.C. X 0,25\$ P.C.) / AUTORISATION DE SIGNATURES**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu :

QUE la Ville de Roberval vende à Autobus Richard Néron inc. et Autobus Sainte-Hedwidge inc., avec les garanties ordinaires de droits, un terrain situé en la Ville de Roberval portant le numéro de lot 88-1-40, rang B, cadastre canton Roberval, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, d'une superficie de 20014 pieds carrés, soit 1 859.28 mètres carrés;

QUE la présente vente soit faite aux charges et conditions suivantes acceptées par l'acquéreur, à savoir :

- A) payer les frais et honoraires des présentes copies et frais d'inscription;
- B) payer les frais et honoraires d'arpentage;
- C) payer les taxes à compter de la signature des présentes;
- D) que cette vente soit faite pour la somme de 5 003,50\$, les taxes fédérale et provinciale seront payables par l'acheteur au ministère du Revenu concerné (20014 pieds carrés x 0,25\$ le pied carré);
- E) que l'acquéreur s'engage à ériger sur l'immeuble vendu, une bâtisse permanente dans les vingt-quatre (24) mois de la date de signature de l'acte de vente. À défaut, si le Conseil le juge à propos, l'acquéreur devra rétrocéder son terrain à la Ville de Roberval, libre de tout droit hypothécaire quelconque. La considération de la rétrocession sera égale au prix de vente stipulé dans l'acte de vente, sans remboursement d'aucune taxe (municipale, scolaire, provinciale ou fédérale);
- F) que, pendant cette période de vingt-quatre (24) mois, l'acquéreur, advenant qu'il n'a pas construit une bâtisse permanente, ne pourra également vendre ledit terrain à un tiers, à moins d'obtenir, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville de Roberval. Et, si après cette période de vingt-quatre (24) mois, l'acquéreur n'a pas érigé de bâtisse permanente sur le terrain et que la Conseil n'a pas jugé à propos d'obtenir la rétrocession du terrain, l'acquéreur ne pourra également vendre ledit terrain à un tiers, à moins d'obtenir au préalable, l'autorisation écrite de la Ville de Roberval;

à défaut par l'acquéreur de respecter la présente clause, il devra alors verser à la Ville de Roberval, à titre de dommages-intérêts liquidés, une somme égale au prix de vente qu'il aura reçue. L'acquéreur considère juste et raisonnable les dommages-intérêts fixés aux termes de la présente clause;

QUE Monsieur le Maire et le Greffier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Roberval, l'acte de vente.

6.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2007-315

6.1 CLUB NAUTIQUE ROBERVAL INC. / AUTORISATION À PRÉSENTER UN FEU D'ARTIFICE LE 1ER JUILLET 2007

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise les responsables du Club nautique Roberval inc. à présenter un feu d'artifice sur le brise-lames, face au quai municipal, à la Place de la Traversée, le dimanche 1^{er} juillet 2007 et ce, dans le cadre de la Fête du Canada.

De plus, le Conseil assure la collaboration du Service en sécurité incendie de Roberval pour la présentation de cette activité organisée par le Club nautique Roberval inc.

2007-316 6.2 CLUB NAUTIQUE ROBERVAL INC. / AUTORISATION VENTE DES BOISSONS ALCOOLISÉES LE 1ER JUILLET 2007

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise les représentants du Club nautique Roberval inc. à procéder à la vente de boissons alcoolisées le dimanche 1^{er} juillet 2007, à la Place de la Traversée, dans le cadre de la Fête du Canada.

2007-317 6.3 SERVICE INTER-CITÉ / RENOUELEMENT OFFRE SERVICES PROFESSIONNELS DE RAMONAGE POUR LA SAISON 2007-2008

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Roberval, le renouvellement du contrat d'offre de services professionnels de ramonage, de Service Inter-Cité, pour la saison 2007-2008 et ce, aux mêmes tarifs que le contrat précédent.

2007-318 6.4 MANACTION INC. / ACCEPTATION PROPOSITION SERVICE «LE LOGICIEL POUR L'INCENDIE»

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que sur recommandation du directeur du Service en sécurité incendie de Roberval, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Manaction inc. pour l'achat du logiciel «Le logiciel pour l'incendie», au coût de 8 769,50\$ taxes en sus, payable de la façon suivante :

- Année 2007 (taxes en sus).....4 281,92\$
- Année 2008 (taxes en sus).....4 487,58\$

(POSTE : 02-221-07-414)

2007-319 6.5 ACCEPTATION SOUMISSION / ENSEMBLE D'AIR COMPRIMÉ POUR LA CASERNE DE ROBERVAL ET ACHAT D'UN COMPRESSEUR D'AIR POUR LA CASERNE DE CHAMBORD

Soumissions reçues :

- Compair Canada inc.42 161,50\$
- La boutique du plongeur (Triton) limitée.....46 292,53\$

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Compair Canada inc., au montant de 42 161,50\$ taxes incluses, pour l'achat d'un ensemble d'air comprimé pour la Caserne de Roberval et un compresseur d'air pour la Caserne de Chambord.

- (POSTES : - 03-100-07-715 : 5 676,99\$
 - 03-100-09-722 : 36 484,51\$)

7.0 RESSOURCES HUMAINES

2007-320

7.1 SYNDICAT S.C.F.P. LOCAL 2678 / AUTORISATION SIGNATURES LETTRE D'ENTENTE 2007-021 : NOMINATION «OPÉRATEUR B»

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que sur recommandation du Comité des ressources humaines de la Ville de Roberval, le Conseil municipal de la Ville de Roberval procède à la nomination de M. Michel Lamothe, au poste d'opérateur classe B, soumis à une période de probation de trois mois et ce, à compter du 23 mai 2007, avec une rétroactivité salariale à compter du 4 septembre 2006 et ce, en remplacement du poste permanent devenu vacant à la suite de la retraite de M. René Bélanger.

2007-321

7.2 COLLOQUE RÉSEAU DE L'INFORMATIQUE MUNICIPALE DU QUÉBEC / M. RÉJEAN GAGNON / DU 16 AU 18 SEPTEMBRE 2007, EN MAURICIE / 700,00\$ TAXES INCLUSES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise M. Réjean Gagnon, responsable de l'informatique, à prendre part au colloque annuel du Réseau de l'informatique municipale du Québec (RIMQ) qui se tiendra du 16 au 18 septembre 2007, en Mauricie. Le coût de l'inscription est de 700,00\$ taxes incluses, payable à l'ordre de «Colloque RIMQ – Édition 2007» et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-130-00-310)

8.0 URBANISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET HABITATION

2007-322

8.1 SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE ROBERVAL / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la

Société d'horticulture de Roberval un montant de 500,00\$ pour la présentation du concours «Maisons fleuries 2007».

(POSTE : 02-190-00-991)

2007-323

8.2 **RUE MOREAU / OUVERTURE DE RUE ET DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

ATTENDU que la Ville de Roberval doit procéder à l'ouverture d'une rue destinée à un secteur résidentiel;

ATTENDU que la Ville de Roberval désire rendre hommage à M. Roméo Moreau qui fut le premier chef pompier à Roberval;

ATTENDU que la Ville de Roberval désire rendre hommage à toutes les familles Moreau qui ont été des pionniers et des bâtisseurs de Roberval;

POUR CES RAISONS, il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, ce qui suit :

- le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;
- la rue présentement désignée sous les numéros de lots suivants : 1172-6, 2899-8, 1425-3, 1171-2 et 3105, cadastre Ville de Roberval, portera désormais le nom de rue Moreau;
- le Conseil décrète l'ouverture de ladite rue et en assume l'entretien estival et hivernal;
- le Conseil demande à la Commission de toponymie du Québec de bien vouloir en officialiser le nom.

2007-324

8.3 **PROLONGEMENT DES AVENUES VILLENEUVE ET BERGERON / OUVERTURE DE RUES**

ATTENDU que la Ville de Roberval doit procéder au prolongement des avenues Villeneuve et Bergeron;

POUR CES RAISONS, il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, ce qui suit :

- la rue présentement désignée sous les numéros de lots suivants : 3058 et 3062-1, cadastre Ville de Roberval, portera désormais le nom de avenue Bergeron;
- la rue présentement désignée sous les numéros 1384-3 et 1396-10, cadastre Ville de Roberval, portera désormais le nom de l'avenue Villeneuve;
- le Conseil décrète l'ouverture desdites rues et en assume l'entretien estival et hivernal.

2007-325

8.4 **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROBERVAL / ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2006**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accepte les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Roberval pour l'exercice financier 2006.

9.0 LOISIRS ET CULTURE

2007-326

9.1 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que sur recommandation du comité restreint de la Commission des loisirs de Roberval, le Conseil de la Ville de Roberval verse les subventions suivantes selon la politique d'aide financière aux organismes en loisir :

<i>Composante</i>	<i>Nom</i>	<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Composante 4 Équipement	Les Tourbillons du lac POSTE : 02-701-10-991	Achat d'équipement collectif (tapis de danse)	500,00\$
Composante 6 Soutien	Les Tourbillons du lac POSTE : 02-190-00-991	Soutien au fonctionnement	500,00\$
	Cinquante fois plus en forme (groupe de jour) POSTE : 02-701-10-991	Soutien au fonctionnement	200,00\$

(POSTES : Voir ci-dessus au tableau)

10.0 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, FAMILLE, AÎNÉS ET JEUNESSE

2007-327

10.1 FONDATION HÔTEL-DIEU DE ROBERVAL / TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise les conseillers Messieurs Serge Hudon et Rémy Leclerc à prendre part au 20^e tournoi de golf de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Roberval qui se tiendra le samedi 16 juin 2007, au Club de golf de Saint-Prime. Le coût de l'inscription est de 125,00\$ par personne, soit un montant de 250,00\$ payable à l'ordre de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Roberval.

(POSTE : 02-190-00-991)

2007-328

10.2 FONDATION CRDI / AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Fondation du CRDI un montant de 1 000,00\$ et ce, dans le cadre de leur activité de financement de la fondation.

(POSTE : 02-190-00-991)

11.0 LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

A.M.

11.1 AVIS DE MOTION / CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN (VTT)

Le conseiller M. Rémy Leclerc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est la circulation des véhicules tout terrain (VTT) et ce, avec dispense de lecture.

11.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-23 / CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-23 : «Règlement d'emprunt de développements domiciliaires (avenues Villeneuve, Bergeron et rue Moreau)».

Je soussigné, Jean-Guy Tardif, greffier de la Ville de Roberval, certifie ce qui suit :

- 1) Qu'un registre a été accessible au bureau de la Ville de Roberval, le mardi 22 mai 2007, de 9 h 00 à 19 h 00, à tous les électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Roberval, sur le règlement numéro 2007-23 ;*
- 2) Le nombre de personnes à voter sur le règlement est de 8 384 personnes ;*
- 3) Le nombre de signatures de personnes habiles à voter, requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin, est de 500 personnes ;*
- 4) Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et ne s'est enregistrée ;*
- 5) Le règlement numéro 2007-23 est donc réputé avoir été approuvé.*

DONNÉ À ROBERVAL, CE 23^e JOUR DU MOIS DE MAI 2007

A.M.

11.3 AVIS DE MOTION / TARIFICATION SUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTES PAR LA VILLE DE ROBERVAL / AVEC DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller M. Gilles Otis donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est la tarification des biens, services et activités offertes par la Ville de Roberval et ce, avec dispense de lecture.

12.0 CORRESPONDANCE

13.0 DOSSIERS DU MAIRE

2007-329

13.1 VILLAGE SUR GLACE / PRIX OVATION MUNICIPALE UMO : PRIX JOSEPH-BEAUBIEN ET LE PRIX DANS LA CATÉGORIE «CULTURE, PATRIMOINE, SPORT ET LOISIR»

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères félicitations à la Corporation du Village sur glace pour l'obtention du prix «Ovation municipale» décerné par l'Union des municipalités du Québec dans le cadre des assises annuelles, soit le prix «Joseph-Beaubien» et celui dans la catégorie «Culture, patrimoine, sport et loisir».

Le Conseil tient à remercier tous les bénévoles qui ont contribué au succès et la présentation des différentes activités hivernales.

2007-330 **13.2** **REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS / MME JACYNTHÉ CÔTÉ, VICE-PRÉSIDENTE ALCAN ET PRÉSIDENTE D'HONNEUR DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA 53^E TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC SAINT-JEAN**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères félicitations et remerciements à Mme Jacynthe Côté, vice-présidente Alcan et présidente d'honneur de la campagne de financement de la 53^e Traversée internationale du lac Saint-Jean, pour l'immense succès remporté lors de cette collecte de fonds annuelle.

2007-331 **13.3** **REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS / MME MONA FORTIN, RESPONSABLE DU COMITÉ LOCAL DE LA TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC-SAINT-JEAN POUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères félicitations à Mme Mona Fortin, responsable du Comité local de financement de la Traversée internationale du Lac-Saint-Jean et à ses nombreux bénévoles pour le résultat exceptionnel de cette récente campagne de financement.

2007-332 **13.4** **FÉLICITATIONS / CITÉ ÉTUDIANTE DE ROBERVAL / GALA RÉUSSITE «JEUNES ALCAN-DESJARDINS»**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères félicitations au groupe d'étudiants de la Cité étudiante de Roberval pour leur entreprise «Adresse-Cité : Cité étudiante de Roberval» en obtenant les prix «Meilleure entreprise régionale de l'année», «Meilleure qualité de l'information de l'année, toutes catégories» et le lauréat individuel à Maxime Marcoux.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2007-333 Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que la présente assemblée soit levée.

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 23 mai 2007

SIGNATURE : _____
Denis Lebel, Maire

DENIS LEBEL
MAIRE

JEAN-GUY TARDIF
LE GREFFIER

JGT/chp
(Réf. : Chantale/Conseil/PV20070522)